



Boulogne-Billancourt, le 8 juin, 2020

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2020

Les actionnaires de la société Carmila sont informés de leur convocation en Assemblée Générale Mixte le lundi 29 juin 2020 à 9 heures 30. Cette Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra à huis clos, hors la présence des actionnaires.

L'avis préalable de réunion valant convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire le 22 mai 2020. Une copie de cet avis est disponible sur le site Internet de la Société (www.carmila.com)

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Exceptionnellement, l'Assemblée Générale se tenant à huis-clos, les actionnaires ne pourront pas demander de carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale physiquement. Les actionnaires sont invités à exercer leurs droits d'actionnaire en (i) votant à distance, (ii) donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou (iii) donnant pouvoir à un tiers.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R.225-73-1, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.carmila.com)

Tout actionnaire peut se procurer dans les conditions prévues aux articles du Code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée :

- au siège social de Carmila, 58 avenue Emile Zola, 92100 Boulogne-Billancourt;
- à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les Moulineaux Cedex 09.

Calendrier Financier

29 juin 2020 (9h30) : Assemblée Générale des actionnaires

2 juillet 2020 (après clôture des marchés) : détachement du dividende 2019

3 juillet 2020 (matin) : cotation de l'action Carmila ex-dividende

Du 7 juillet au 21 juillet 2020 : Période d'option pour le dividende en actions

27 juillet 2020 : paiement du dividende, cotation des actions nouvelles et paiement des soultes

29 juillet 2020 (après clôture des marchés) : Résultats semestriels 2020

30 juillet 2020 (14h30) : Réunion d'Information Financière

23 octobre 2020 (après clôture des marchés) : Activité du troisième trimestre 2020

Contact investisseurs et analystes

Pierre-Yves Thirion – Directeur Financier
pierre_yves_thirion@carmila.com
+33 6 47 21 60 49

Contacts presse

Morgan Lavielle - Directeur de la Communication
Corporate
morgan_lavielle@carmila.com
+ 33 1 58 33 63 29

A propos de Carmila

Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2019, son portefeuille était constitué de 215 centres commerciaux en France, Espagne et Italie, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,4 milliards d'euros. Animées par une véritable culture commerçante, les équipes de Carmila intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité commerciale : commercialisation, marketing digital, specialty leasing, direction de centre et asset management.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).

Le 24 septembre 2018, Carmila intégrait les indices Euronext CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-tradable.